



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 17 JUILLET 2025

Date de convocation :

10/07/2025

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Jean-Louis LIGAT (arrivée à 19 h), Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Béatrice GONZALEZ (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE).

Absents : Damien OTON, Frédéric CRAVO, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, MATHIAS ROBIN, Daniel COURCELLE, Marielle ALONSO.

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/56 : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LA CERISAIE »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un permis de construire a été accordé le 9 mai 1968 pour l'édification de 9 bâtiments au lotissement dit « La Cerisaie » à Ille sur Tet.

Les habitants de ce lotissement souhaitent l'incorporation de la voirie privée dans le Domaine Public.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal cette incorporation dans le Domaine public, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Objet : Voirie rétrocédée parcelle BH 456 (ex BH 57p), nouvellement découpée, pour une longueur totale de 101 mètres
- Preneur : Commune d'Ille sur Tet.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VALIDE l'incorporation dans le Domaine Communal de la voirie privée du Lotissement « La Cerisaie », parcelle BH 456, tel qu'indiqué sur le plan de découpage ci-annexé.

INDIQUE que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

La nouvelle longueur totale de la voirie communale est de **56 173 m**.

Le transfert de la propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis fera l'objet d'une réitération par acte authentique notarié qui sera soumis aux formalités de publicité foncière.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 17 juillet 2025

Le Maire,




W.BURGHOFFER